

Note de mission

Le numérique prend une place croissante dans le fonctionnement des administrations et dans les services proposés aux habitantes et habitants. Cette transformation soulève des questions environnementales, sociales et économiques.

C'est pourquoi l'Assemblée citoyenne pour le climat est invitée à réfléchir à la question suivante :

Comment garantir l'exemplarité de la Région bruxelloise dans une transformation numérique durable et juste ?

En explorant 2 sous-questions :

- Quelles priorités devraient guider ses choix pour répondre aux enjeux climatiques et de justice sociale ?
- Comment ces priorités se traduisent-elles concrètement dans les services proposés par la Région ?

1 Pourquoi le numérique est-il un sujet pour le climat ?

Derrière un ordinateur, un service en ligne ou un document stocké dans le « cloud », il y a des équipements et des infrastructures bien réels.

Leur fabrication nécessite des matières premières et de l'énergie. Leur utilisation consomme également de l'électricité. À l'échelle mondiale, le numérique émet aujourd'hui davantage de gaz à effet de serre que l'aviation.

Une grande partie de l'impact environnemental d'un ordinateur vient de sa fabrication, avant même qu'il soit utilisé. Sa fabrication représente environ 60 % de son impact environnemental. Son utilisation représente une part plus faible.

Les équipements ne sont cependant qu'une partie du sujet. Les logiciels, les données, les services en ligne ou l'intelligence artificielle mobilisent eux aussi des infrastructures et des ressources.

À retenir

L'impact environnemental du numérique se produit à plusieurs étapes. Il vient de la fabrication et de l'utilisation des appareils, du fonctionnement des réseaux et des centres de données, mais aussi des usages comme le stockage en ligne, la visioconférence ou l'intelligence artificielle.

2

Pourquoi la Région s'en empare-t-elle ?

La transformation numérique concerne directement la Région bruxelloise. Ses administrations utilisent des ordinateurs, des logiciels et de nombreuses données pour travailler : par exemple des dossiers administratifs, des demandes d'utilisateurs, des coordonnées ou des statistiques. Elles développent aussi des services numériques pour les Bruxelloises et les Bruxellois et commencent à utiliser de nouveaux outils, comme l'intelligence artificielle.

Derrière ces évolutions, il y a de nombreux choix à faire : quels équipements et logiciels utiliser ? Comment organiser et faire évoluer les services numériques ? Quelles données conserver ou partager ? À quelles technologies avoir recours ?

Ces décisions ont des conséquences très concrètes. Elles influencent la qualité des services publics et le travail des agents, mais aussi l'empreinte environnementale du numérique et les dépenses de la Région.

Ces dépenses ne s'arrêtent pas au moment où un équipement ou un logiciel est acheté. Il faut aussi prendre en compte les licences, la maintenance, le stockage des données ou encore l'évolution des outils au fil du temps. La maîtrise de ces coûts devient donc un enjeu important pour la Région.

Ces questions sont particulièrement actuelles à Bruxelles : la réforme des administrations en cours doit faire évoluer leur fonctionnement et certains services proposés à la population. C'est donc aussi un moment où des choix numériques peuvent être posés ou repensés.

Pourquoi votre avis est-il utile maintenant ?

Tous ces choix ne sont pas seulement techniques. Ils concernent aussi les priorités que la Région souhaite se donner et les conséquences de ses

décisions pour les habitantes et habitants. Certaines réflexions sont encore en cours, notamment sur les dépendances technologiques ou l'usage de l'intelligence artificielle.

L'Assemblée intervient donc à un moment où des choix restent à faire pour les années à venir. Vos recommandations pourront apporter un regard citoyen sur les priorités qui devraient guider la transformation numérique de la Région.

3 Quels enjeux sont à discuter ?

Un même choix numérique peut avoir plusieurs conséquences à la fois : sur l'environnement, sur le service rendu, sur les dépenses publiques ou encore sur les données utilisées. Ces conséquences ne vont pas toujours dans le même sens.

L'impact environnemental

Un service numérique repose sur des équipements, des infrastructures et des données. Tous ces éléments ont une empreinte environnementale qui varie selon les technologies utilisées et les usages.

Par exemple : remplacer tout un parc d'ordinateurs a un impact environnemental important, car une grande partie de l'empreinte d'un ordinateur vient de sa fabrication, avant même son utilisation.

L'accès au service rendu

Le numérique peut modifier la manière dont les habitantes et habitants accèdent à un service, accomplissent une démarche ou reçoivent une information. Il transforme également le travail des agents qui font fonctionner ces services.

Par exemple : une démarche administrative proposée uniquement en ligne peut être plus simple pour certaines personnes, mais devenir plus difficile pour celles qui maîtrisent moins bien le numérique ou ne disposent pas de l'équipement nécessaire.

Ces changements ne produisent pas nécessairement les mêmes effets pour tout le monde. À Bruxelles, les difficultés d'usage du numérique concernent des publics très différents et peuvent, dans certains cas, compliquer l'accès à certains services ou à certains droits.

Les coûts et les dépendances

Un choix de transformation numérique peut engager la Région pendant plusieurs années. Le coût initial n'est donc pas le seul élément à prendre en compte. La possibilité de changer de technologie ou de fournisseur peut également devenir importante.

Par exemple : si une administration stocke une grande partie de ses données et fait fonctionner plusieurs services avec les outils d'un même fournisseur, en changer peut devenir long, complexe ou coûteux. Une hausse des prix ou une modification du service peut alors avoir des conséquences importantes.

Les données, l'intelligence artificielle et l'éthique

Le développement de nouveaux outils soulève aussi des questions sur les données utilisées, la fiabilité des systèmes, la transparence ou encore la responsabilité lorsqu'un outil automatisé intervient dans un service ou dans le traitement d'une demande.

Par exemple : un outil d'intelligence artificielle aide à analyser ou à traiter des demandes administratives : que se passe-t-il s'il se trompe ou traite certaines personnes différemment ? Cela pose des questions sur la fiabilité de l'outil, la transparence de son fonctionnement et la responsabilité des décisions prises.

La Région travaille déjà sur ces sujets et inscrit notamment la protection des données, la transparence, l'usage responsable de l'intelligence artificielle et l'accès équitable aux services parmi les enjeux à prendre en compte.

Votre mission

Voici donc quelques repères pour comprendre le sujet sans définir à l'avance ce que devrait être une Région « exemplaire » ni les choix qu'elle devrait faire.

Au cours des prochaines sessions, vous pourrez approfondir ces questions, entendre différents points de vue et partager vos expériences afin de formuler des recommandations à la Région.

Mini-glossaire

Numérique responsable

manière de penser et d'utiliser le numérique en tenant compte de ses effets sur l'environnement, la société et le fonctionnement des services publics.

Infrastructure numérique

ensemble des équipements qui permettent aux services numériques de fonctionner : réseaux, câbles, antennes, serveurs ou centres de données.

Serveur

ordinateur puissant qui stocke des informations ou fait fonctionner des services accessibles à d'autres ordinateurs.

Centre de données (*data center*)

bâtiment qui regroupe de nombreux serveurs. Il consomme notamment de l'électricité pour faire fonctionner et refroidir ces équipements.

Données (*data*)

informations sous forme numérique, par exemple un nom, une adresse, un dossier administratif, une photo ou des statistiques.

Cloud

manière de stocker des données ou d'utiliser des logiciels sur des serveurs distants, accessibles par Internet, plutôt que seulement sur son propre ordinateur.

Logiciel

programme informatique qui permet d'effectuer une tâche, par exemple écrire un document, gérer un dossier ou prendre un rendez-vous.

Licence

droit d'utiliser un logiciel ou un service numérique, souvent en échange d'un paiement régulier.

Intelligence artificielle (IA)

outils informatiques capables notamment d'analyser des informations, de produire des contenus ou d'aider à réaliser certaines tâches.

Outil automatisé

outil qui réalise tout ou partie d'une tâche automatiquement, à partir de règles ou de données, sans qu'une personne intervienne à chaque étape.

Dépendance technologique

situation dans laquelle une organisation dépend fortement d'un fournisseur, d'un logiciel ou d'une technologie et où en changer devient difficile ou coûteux.
